

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

TOUSSAINT LOUA

Le mouvement de la population en Suisse pendant l'année 1882

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 364-367

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25_364_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN SUISSE PENDANT L'ANNÉE 1882.

Sans vouloir entrer dans les comparaisons qu'on pourrait faire entre les divers cantons et avec les pays étrangers, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire ressortir ici les principaux résultats du mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1882. Le rapport que nous avons sous les yeux nous fournit, à ce sujet, quelques observations utiles et dont les statisticiens de notre pays pourront tirer parti.

1° *Mariages contractés et mariages dissous.* — Le nombre des mariages contractés s'est élevé en 1882 à 19,414, ce qui forme une proportion à 6.8 mariages pour 1,000 habitants, tandis que, de 1870 à 1875, le moyenne était de 8.0 et, de 1876 à 1880, de 7.4.

La nuptialité suisse est donc très faible et n'a jamais été plus faible qu'aujourd'hui. Il est permis d'exprimer la *nuptialité* dans cette forme quand on considère les mariages comme un des facteurs de l'accroissement de la population, mais si l'on veut se placer au point de vue de la fréquence directe des mariages, il vaut mieux mettre les mariages en parallèle avec la population *mariable*, c'est-à-dire avec le nombre des individus (célibataires, veufs ou divorcés) ayant atteint l'âge requis pour contracter un mariage. On trouve alors que, par 1,000 hommes mariables, il y en a 49 qui se marient chaque année, et, par 1,000 femmes, 38.

Pendant que le nombre des mariages existants s'est, comme on vient de le voir, accru de 19,414 mariages nouveaux, 18,335 unions ont été rompues, dont 17,370 par la mort d'un des époux et 965 par le divorce. Les mariages existants n'ont donc augmenté, en somme, que de 1,079.

En rapportant, âge par âge, les mariés de 1882 à la population vivante correspondante, on reconnaît que les veufs ont une bien plus forte tendance à se marier que les célibataires. Cette plus forte tendance se manifeste surtout parmi les veufs du sexe masculin, et on l'explique par ce fait que les veufs ont plus de facilité à contracter une autre union, à laquelle ils ont été préparés par leur mariage précédent, et qu'ils ont appris d'ailleurs, par expérience, à constater qu'au point de vue économique comme au point de vue physiologique, le mariage offre de meilleures conditions que le célibat.

Ces mêmes raisons expliquent le grand nombre de mariages contractés par les divorcés, mais il y a lieu de croire que les chiffres qui les concernent sont exagérés, par suite de ce fait que le nombre des divorcés existants, tel que le fournit le recensement, est inférieur à la réalité, un grand nombre de divorcés ayant l'habitude de fausser leur état civil, en se faisant passer pour veufs ou célibataires, ce qui a pour effet de diminuer l'importance du dénominateur, et, par suite, d'augmenter le rapport des divorcés à la population correspondante.

En étudiant les mariages suivant l'âge des conjoints, on reconnaît qu'en Suisse l'on se marie généralement assez tard, ce qui tient évidemment au peu des ressources dont on dispose à un âge peu avancé, et ce qui le prouve, c'est que dans les cantons où la loi assure une dot aux jeunes époux dont les parents ont quelque fortune, les mariages se consacrent beaucoup plus tôt.

Chacun sait que la Suisse est un des pays où l'on divorce le plus. En 1882, il a été prononcé dans le pays 964 divorces, ce qui équivaut à 5 p. 100 des mariages contractés — ou, en prenant une mesure plus exacte, à 2 divorces par 1,000 couples mariés existants.

A cet égard, il y a une grande différence entre les villes et les campagnes et entre les catholiques et protestants, c'est ce que démontre le petit tableau ci-après :

Nombre annuel des divorces p. 1,000 ménages existants.

CONFESSIONS.	VILLES.	CAMPAGNES.	SUISSE.
Mari et femme catholiques	1.7	0.6	0.7
— protestants	4.0	2.5	2.8
Mari catholique et femme protestante.	2.8	3.9	3.4
— protestant et femme catholique .	4.3	5.6	5.1

et ce tableau permet de constater, de plus, que c'est dans les mariages mixtes où le mari est protestant et la femme catholique, que la tendance au divorce est la plus prononcée.

On remarque enfin que c'est dans les jeunes ménages qu'on recherche particulièrement le divorce. Mais c'est surtout lorsque la femme est beaucoup plus vieille que son mari que la répudiation se manifeste à un haut degré.

C'est ainsi, pour donner un chiffre à cet égard, que le nombre proportionnel des divorces s'élève à 12.3 p. 1,000 pour les mariages où la femme a au moins 26 années de plus que son époux.

Voilà quelques faits, mais combien y en a-t-il, dans les causes qui poussent au divorce, qui échappent complètement aux investigations de la statistique !

2° *Naissances.* — Le nombre total des naissances a été, en 1882, de 85,967 dont 82,689 nés vivants et 3,298 mort-nés. — C'est 28.7 enfants vivants par 1,000 habitants. Il n'y a que la France qui ait une natalité moindre encore (24.8). Ajoutons qu'on arrive à un résultat analogue en rapportant les naissances non plus à la population totale, mais à la population féminine en âge de production. Pour 1,000 femmes âgées de 15 à 45 ans, la natalité est de 121, supérieure il est vrai à celle de la France qui est de 102, mais inférieure à celle de tous les autres pays de l'Europe.

En ce qui concerne les enfants naturels, il y en a eu, en 1882, 4,282, ce qui équivaut à 5 p. 100 des naissances totales. Ce rapport a augmenté, sans qu'on puisse en inférer que le nombre des enfants naturels se soit accru. Il est, au contraire, resté stationnaire, mais en même temps le chiffre total des naissances a diminué, ce qui a eu pour effet d'accroître le rapport.

En rapportant les enfants naturels au nombre des femmes (filles ou veuves) en âge de production, leur chiffre est pour 1,000 femmes de 11, tandis qu'en France, ce rapport s'élève à 17, et en Bavière à 44.

A cet égard, la Suisse est donc bien partagée.

Il n'y a rien d'excessif non plus dans le nombre des mort-nés, car pour 1,000 naissances on n'en compte, en Suisse, que 38.4. Le document suisse fait remarquer que cette mortalité prématurée porte principalement sur les premiers accouchements.

En Suisse, les accouchements doubles ou triples forment un peu moins du centième du total ; mais comme l'état civil ne mentionne pas l'âge des accouchées, on

ne peut savoir directement si cet âge influe sur la proportion des naissances multiples. Il n'y a qu'en Finlande qu'on ait fait un calcul de ce genre, et on en tire la conclusion que le nombre des accouchements doubles, qui est très faible pour les femmes très jeunes, s'accroît avec l'âge de la femme et atteint son maximum vers 35 à 40 ans. On peut constater en outre, en tout pays, que les accouchements doubles sont très rares en dehors du mariage.

3° *Décès.* — La mortalité générale a subi, en Suisse, depuis 1871, la marche ci-après :

	décès annuels.	décès p. 1,000 habitants.
1871-1875	64,479	23.8
1876-1880	64,671	23.4
1881	63,979	22.4
1882	62,849	21.9

Il est encore d'usage de considérer ce chiffre de mortalité générale comme l'expression des risques de mort qui menacent une population et comme l'image la plus fidèle des conditions sanitaires d'un pays. Pour démontrer l'erreur de cette théorie, il suffira de faire remarquer que la diminution des décès de l'année 1882 tient, pour la plus forte part, à la diminution des naissances pendant la même année. Ces naissances qui manquent auraient produit des décès en nombre suffisant pour combler la différence.

Une autre circonstance qui s'oppose aux conclusions qu'on voudrait tirer de la mortalité générale, c'est que les populations sont loin d'être composées identiquement au point de vue de l'âge. Or, l'on admettra facilement qu'une population formée essentiellement d'éléments dans la force de l'âge, offre, par cela même, une mortalité générale inférieure à celle d'une population dans laquelle l'enfance et la vieillesse sont fortement représentées, lors même que la mortalité de ces groupes d'âge n'aurait rien d'excessif.

Les chiffres de mortalité des populations différentes ne sont donc comparables et ne peuvent être considérés comme l'expression des probabilités de mort, que lorsqu'ils sont calculés séparément pour chaque âge et réunis sous la forme de tables de mortalité ou de tables de survie.

Il ne faudrait pas inférer des observations qui précèdent que le chiffre de la mortalité générale n'a aucune valeur. Si l'excédent des naissances sur les décès indique, comme on l'a déjà dit, la mesure de l'accroissement normal de la population, l'excédent de la *natalité* sur la *mortalité* fournit une notion de plus, en permettant d'apprécier quelle est l'importance des facteurs de cet accroissement.

Un exemple fera mieux comprendre notre pensée.

En comparant l'Autriche à la Suisse, pour la période 1876-1880, on trouve que ces deux pays accusent le même excédent de naissances et, par suite, le même excédent naturel de la population, 8.2 par an pour 1,000 habitants. Mais, comme on va le voir, ce chiffre est le résultat de facteurs bien différents :

	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	ACCROISSEMENT de la population.
Autriche.	38.7	30.5	8.2
Suisse.	31.3	23.1	8.2
Différences. . .	7.4	7.4	

Le résultat final est le même, mais il n'est acquis pour l'Autriche qu'au prix d'un nombre de naissances et de décès bien supérieurs. Pour que la Suisse lui ressemblât complètement, elle aurait dû produire 20,000 naissances de plus et autant de décès, avec leur cortège de douleurs physiques ou morales, de sacrifices et de misères. On n'a pas besoin de dire que des différences pareilles exercent une influence considérable sur la situation économique d'un pays.

Toussaint LOUA.
